



Mediateur litiges assurances

Par **ADPARIS_old**, le **23/07/2007** à **22:13**

compte tenu de la divergence existant entre une assurance protection juridique et moi meme dans un dossier quant à l'action à mener, je dois suivre la procédure d'arbitrage : je dois proposer à l'assureur les coordonnées d'une tierce personne ayant des compétences juridiques afin de pouvoir nous mettre d'accord sur la désignation de l'arbitre." comment et auprès de qui mener cette procédure ? la prise en charge etc ..."